

# Ecoles de musique en milieu rural

**Les écoles associatives de musique représentent la majorité des établissements d'enseignement en France. L'Association Nationale d'Enseignements et Pratiques Artistiques Associatives (ANSEP2A) en fédère une partie. Elle a pour objectif notamment de favoriser le maintien et le développement de ces structures en misant sur la formation de ses enseignants.**

Les écoles de musique associatives, situées notamment en milieu rural, ont choisi, par la voie de l'ANSEP2A, de mettre l'accent sur la formation pédagogique de leurs formateurs. Jusqu'à présent, il n'existait aucun critère retenu pour enseigner dans les écoles associatives de musique. «Nous souhaitons mettre en place une formation pédagogique pour les nouveaux professeurs embauchés ainsi que pour le personnel en place afin de professionnaliser le métier», explique le président de l'ANSEP2A, également directeur d'une de ces écoles de musique près de Nantes.

Pour monter cette formation, l'ANSEP2A sollicite depuis quelques années le Centre National pédagogique des MFR reconnu pour son savoir-faire dans l'ingénierie de formation. Deux formateurs du CNP interviennent ponctuellement l'un sur la pédagogie et la coordination des interventions, l'autre sur la conduite de projet. Cette dernière phase donne matière à un écrit où l'enseignant analyse ses pratiques. A la fin de la formation, les stagiaires reçoivent pour l'instant une «Attestation de formation pédagogique en école de musique associative». «Notre objectif est de faire reconnaître cette formation en la faisant homologuer», explique le président. Trois ans sont nécessaires avant de pouvoir déposer un dossier. Les écoles de musique associatives pourraient ainsi avoir une certification reconnue pour leurs formateurs, un atout qui profitera également aux élèves, petits et grands, qui souhaitent apprendre la musique et apprécient de jouer ensemble.

Encadré :

**Les écoles associatives de musique se sont développées dans les années 80. Les parents ont créé ces associations pour mettre en place des écoles de musique pour leurs enfants. Il en existe 3000 en France.**

